

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### FORÊTS FRAGILISÉES, DANGER POUR LES TRAVAILLEURS FORESTIERS !

Suite à la sécheresse de l'été 2018 aggravée par celle de l'été 2019, un dépérissement massif des forêts est observé en Europe et en France. La région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée, en particulier le département de l'Ain où les bois dépérissants représentent 75.000 m<sup>3</sup> dans les forêts publiques, soit 40% de la récolte de bois annuelle

Dans les régions Grand-Est, Bourgogne Franche Comté et Nouvelle Aquitaine, le mois de novembre 2019, a été un mois noir pour les travailleurs forestiers avec 7 accidents du travail mortels de professionnels et plusieurs blessés très graves. Les chutes de branches sont à l'origine de tous ces accidents.

En Auvergne-Rhône-Alpes, dans les derniers mois, 3 accidents du travail survenus en forêt dont 2 mortels sont à déplorer (dans l'Ain et en Isère).



**FORÊTS FRAGILISÉES,  
ARBRES FRAGILES**

⇓

**DANGER**

**FORESTIERS  
REDOUBLEZ DE VIGILANCE !**

**NOVEMBRE 2019**  
Avec 5 décès de professionnels et plusieurs blessés très graves, un mois NOIR pour la profession dans les travaux forestiers. Les chutes de branches sont à l'origine de tous ces accidents.

**RAPPEL DE CONSIGNES ESSENTIELLES DE SÉCURITÉ EN CETTE PÉRIODE**

Avant l'abattage d'un arbre, réalisez **OBLIGATOIREMENT** :

- un **TEMPS D'OBSERVATION PRÉALABLE** de l'arbre, de son houpier et son environnement immédiat. Ne sous-estimez aucun danger !
- un **CHEMIN DE REPLI** de 15 à 20 mètres, obliquement à la direction d'abattage, à utiliser dès le début de la chute de l'arbre.  
**Ne restez pas à proximité !**

Sur un arbre dépérissant, les vibrations générées par les coups de masse sur le(s) coin(s) peuvent provoquer des chutes de branches. Utiliser des alternatives pour le faire tomber (câblage, coin mécanique...).

Après l'abattage, **VÉRIFIEZ** les branches et houppiers alentour.

Ces deux consignes viennent en complément des autres mesures de sécurité

- **PORTER** ses équipements de protection individuelle de sécurité ;
- **ÉVITER** le travail isolé et respecter les distances de sécurité ;
- **IDENTIFIER** les dangers particuliers et les communiquer à toutes les personnes concernées ;
- **ORGANISER** en amont les secours : personnels formés SST, identification du point de rencontre des secours le plus accessible, trousse(s) de secours, véhicule dans le sens du départ, voies d'accès libres, etc.

Magasin/COM/AMF - Foto Corral/Es - 11/Novembre 2019



Cette affiche est disponible en téléchargement sur le site internet de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes au lien suivant : <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/0-2-1-actualites>



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

La Direccte et l'ONF Auvergne-Rhône-Alpes s'associent à cette communication pour une large diffusion afin de prévenir et d'éviter de nouveaux accidents du travail aux conséquences dramatiques dans la région.

### **PROFESSIONNELS DE LA FORET, PARTICULIERS, PREVENTION ET VIGILANCE PLUS QUE JAMAIS !**

#### **La Direccte**

En région Auvergne-Rhône-Alpes, la DIRECCTE est l'interlocuteur économique et social unique de l'État pour les entreprises et les acteurs institutionnels du territoire. La mission essentielle de la DIRECCTE est d'accompagner le développement des entreprises, de l'emploi et des compétences tout en veillant aux conditions de travail et au respect de la réglementation du travail. Elle assure également la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. La DIRECCTE, par ses missions transversales et complémentaires, garantit une meilleure lisibilité de l'action publique et une véritable synergie dans le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques en région.

#### **L'ONF**

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

Pour en savoir plus sur l'action de l'ONF face au changement climatique : <https://www.onf.fr/onf/secheresse-et-climat>

#### **Contacts presse :**

Direccte : Anne-Laure Fontbaustier / [anne-laure2.fonbaustier@direccte.gouv.fr](mailto:anne-laure2.fonbaustier@direccte.gouv.fr) / 04 26 99 82 96

ONF : Elise Daunay / [elise.daunay@onf.fr](mailto:elise.daunay@onf.fr) / 04 72 60 09 33